



## **Réforme des retraites, « pacte enseignant », réforme du lycée professionnel, c'est toujours Non !**

Les organisations syndicales FSU, SNALC, SUD éducation, FNEC FP-FO, CGT éduc'action, CNT 34 ESS dénoncent la pseudo revalorisation annoncée par le ministre. Elle exclut un grand nombre de personnels : AED, AESH, personnels administratifs, techniques sociaux et de santé. Elle ne répond pas aux revendications des enseignant-e-s. Ce projet envisage uniquement de travailler plus pour gagner plus. Ceci n'est pas une revalorisation !

Pour la grande majorité des enseignant-e-s, celles et ceux qui ont plus de 15 ans d'ancienneté, la revalorisation « socle » ne consiste qu'à doubler l'ISOE et l'ISAE. Cette augmentation est indemnitaire, elle n'est pas prise en compte pour le calcul de la pension. Elle reste bien en-deçà de l'inflation (6% par mois). Pour un professeur certifié, un PE, un PEPS, un PLP, ou un CPE au 8ème échelon elle équivaut à une augmentation de revenu de 4,2%.

Pour les collègues qui ont moins de 15 ans de carrière, la « prime d'attractivité » a comme seul résultat de relever le bas de la grille, qui se rapprochait de plus en plus du SMIC.

Enfin la mesure consistant à faciliter l'accès à la hors classe ou à la classe exceptionnelle pourrait apparaître comme un progrès mais c'est simplement prendre acte de l'allongement injuste des carrières dû à la réforme des retraites dont nos organisations revendiquent plus que jamais l'abrogation.

Nous dénonçons également le « Pacte » qui prétend mettre fin à l'appauvrissement des enseignant-e-s en leur proposant de travailler davantage et en les mettant en concurrence les un-e-s avec les autres. L'objectif du ministre est aussi de pallier à moindre coût le manque de personnels en demandant aux collègues d'assurer un remplacement au pied levé. Cette mission de remplacement incombe au ministère et non aux agents. En nous demandant d'accepter ces missions supplémentaires le pacte remet en cause nos statuts et obligations de service.

Pour tous les personnels non titulaires nous exigeons la garantie de réemploi à la rentrée 2023.

Les organisations FSU, SNALC, SUD éducation, FNEC FP-FO, CGT éduc'action, CNT 34 ESS dénoncent également la réforme de l'enseignement professionnel. « Le super pacte » ne constitue pas pour les PLP une revalorisation mais une attaque en règle contre leur statut. La réforme prévoit de supprimer 80 filières et d'imposer aux PLP un vaste plan de reconversions contraintes d'où pourrait découler un plan de licenciements massifs. Cette annonce absurde est d'une violence inouïe pour les personnels concernés, ainsi que pour les élèves de 3ème s'orientant vers ces filières. Cette réforme contraindra les élèves à « s'orienter » au sein d'une offre de formation soumise aux seuls besoins des entreprises locales. Les jeunes des lycées professionnels seraient non seulement privé-e-s de diplômes nationaux reconnus dans les conventions collectives, mais constitueraient aussi une main d'œuvre bon marché mise à la disposition du patronat en augmentant le temps de formation en entreprise. La « gratification » qui serait versée aux élèves durant leur stage (au mieux 2,85 euros par heure de stage) serait uniquement à la charge de l'État et ne coûterait rien aux entreprises.

Nous rejetons l'exploitation de la jeunesse et la remise en cause de l'enseignement professionnel en formation initiale sous statut scolaire. La mission première de l'éducation est la formation d'individus émancipés. Au collège comme au lycée la place de nos élèves est à l'École.

Les organisations FSU, SNALC, SUD éducation, FNEC FP-FO, CGT educ'action, CNT 34, ESS appellent les personnels à se réunir en heures d'information syndicale, réunions d'information syndicale ou en assemblées générales pour affirmer leur opposition au pacte, à la réforme de l'enseignement professionnel et exiger l'abrogation de la réforme des retraites. Elles appellent les personnels à débattre des moyens d'action pour obtenir satisfaction, dont la grève, y compris pendant les examens.

Elles appellent toutes les catégories de personnels à se rassembler **le mercredi 31 mai à 14 heures 30 devant le rectorat** pour revendiquer :

- Le retrait du pacte Ndiaye
- Une revalorisation inconditionnelle et sans contrepartie du salaire pour tous les personnels
- Le retrait de la réforme de l'enseignement professionnel
- L'annulation des fermetures de classe, le maintien de toutes les sections
- L'abrogation de la réforme des retraites

Elles les appellent également à rejoindre **le jeudi 25 mai à 18 heures 30** les manifestations interprofessionnelles contre la réforme des retraites à Montpellier (place du Peyrou), à Béziers (sous-préfecture) et à se mettre en **grève le 6 juin** à l'appel de l'intersyndicale interprofessionnelle.